



Forum: OMS

Question: L'IA : un outil pour améliorer les systèmes de santé ?

Soumis par: La Malaisie

L'Assemblée Générale,

Reconnaissant que la santé est un droit fondamental de chaque individu, tel qu'énoncé dans la Constitution de l'OMS, "La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale" ,

Conscients de l'importance croissante de l'intelligence artificielle "IA" dans le domaine de la santé et de ses multiples applications, notamment dans la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies, ainsi que dans l'amélioration de l'accès aux soins, particulièrement dans les zones rurales et les pays en développement. La prévention, comme l'utilisation d'algorithmes prédictifs pour détecter les risques de maladies cardiovasculaires à partir d'analyses de données médicales (exemple : le projet Deep Heart qui analyse les données des montres connectées pour prévenir les crises cardiaques) ;

Prenant en compte les préoccupations relatives aux risques éthiques associés à l'IA, telles que la protection des données personnelles des patients, comme le scandale Google DeepMind au Royaume-Uni, où l'IA a eu accès aux dossiers médicaux de 1,6 million de patients sans consentement explicite, l'intensification des inégalités d'accès aux soins et la dépendance accrue à des systèmes automatisés qui pourraient menacer la relation humaine au sein des soins médicaux ;

Rappelant les recommandations de l'OMS, qui soulignent que l'IA doit être utilisée de manière éthique et respectueuse des droits humains, et ne doit pas remplacer les stratégies de base pour garantir une couverture sanitaire universelle. Par exemple, bien que l'IA permette d'améliorer le dépistage du cancer dans certains pays, elle ne peut pallier le manque de médecins et d'infrastructures dans des régions sous-dotées ;

Notant que l'IA, bien qu'elle présente des avantages considérables, peut également présenter des risques d'algorithmes biaisés, comme l'a démontré une étude du New England Journal of Medicine révélant que certains outils prédictifs de santé donnaient des recommandations moins précises pour les patients noirs que pour les patients blancs, de violations de la confidentialité et de l'automatisation des processus décisionnels sans prendre en compte le bien-être humain dans sa dimension subjective et contextuelle ;

Encourageant la poursuite de la recherche et du développement dans le domaine de l'IA, à condition que les gouvernements, les organisations internationales et les acteurs technologiques garantissent des normes élevées en matière de transparence, responsabilité et respect des droits de l'homme. Comme l'a souligné le secrétaire général de l'ONU, António Guterres : "L'intelligence artificielle doit être une force pour le bien, et non un outil qui exacerbe les inégalités et les abus." ;

Ayant examiné la situation mondiale actuelle de l'IA et ses implications sur les droits humains dans le secteur de la santé, l'impact potentiel sur les professionnels de santé et les patients, ainsi que les défis réglementaires qui en découlent, il est crucial de garantir une régulation rigoureuse et une approche éthique pour éviter que cette technologie, prometteuse mais complexe, ne nuise à la santé et aux droits fondamentaux des individus ;

1. Exprime ses préoccupations face aux risques potentiels que l'utilisation non régulée de l'IA pourrait représenter pour la protection des droits fondamentaux, notamment le droit à la confidentialité des données médicales et l'égalité d'accès aux soins ;

2. Encourage à mettre en place des cadres juridiques nationaux stricts pour réguler l'utilisation de l'IA dans le domaine de la santé, veillant à ce que la collecte, le stockage et l'analyse des données personnelles respectent les normes de protection des droits humains et de confidentialité ;

3. Appelle à la mise en place de mécanismes d'audit et de supervision réguliers des systèmes d'IA utilisés dans les soins de santé, pour éviter toute forme de discrimination systémique et garantir l'intégrité des algorithmes ;

4. Prône le développement d'un système de santé complémentaire, où l'IA serait utilisée comme un outil d'assistance aux professionnels de santé et non comme un substitut, afin de préserver la dimension humaine des soins et la prise en compte du bien-être des patients ;

5. Encourage les États membres à investir dans la formation continue des professionnels de santé aux technologies de l'IA, en les préparant à l'utilisation de ces outils tout en préservant les valeurs humaines fondamentales dans la pratique médicale ;

6. Propose la création d'un comité international composé d'experts en santé, en éthique,

et en technologie, afin de rédiger des lignes directrices mondiales sur l'intégration de l'IA dans les systèmes de santé, basées sur les principes des droits humains et de la justice sociale ;

7. Réaffirme son engagement envers la couverture sanitaire universelle, en veillant à ce que l'IA ne creuse pas les inégalités d'accès aux soins, mais au contraire serve à renforcer l'égalité dans la prestation des soins à l'échelle mondiale ;

8. Exige une vigilance accrue face à l'utilisation de l'IA dans le diagnostic et le traitement des maladies, notamment en ce qui concerne les erreurs potentielles dues à des algorithmes biaisés ou des données inexactes, et demande aux membres de fournir des rapports sur les impacts de l'IA dans leurs systèmes de santé respectifs.